

Position des Verts de Chêne-Bougeries concernant le déclassement n° 29'397 au bénéfice du groupement Clinique des Grangettes et le plan localisé de quartier n° 29'398 prévoyant un centre d'urgences

Commençons d'abord par le deuxième objet, la démolition d'une grande maison à l'angle de la route de Chêne, l'abattage de très grands arbres constituant des éléments marquants du paysage, et le remplacement du tout par un centre d'urgences.

Si le bâtiment n'a effectivement pas une qualité exceptionnelle, nous aurions pu imaginer la création d'une nouvelle annexe des Grangettes à sa place, avec des gabarits un peu plus élevés et une emprise au sol légèrement plus importante, le tout sous le régime dérogatoire de la cinquième zone avec un indice d'utilisation des sols identique à ce qui a été accordé au groupe des Grangettes de façon dérogatoire il y a deux ans pour les constructions de l'autre côté de la route de Chêne. Donc sur ce point, pas d'opposition de principe.

On nous rétorquerait peut-être: *"Mais pourquoi encore un régime dérogatoire à la cinquième zone ? Il y a actuellement des habitations le long de la route de Chêne, nous tenons à ce que cela reste un quartier d'habitation et à ce que la situation phonique de cette route soit rapidement inscrite au plan des assainissements routiers du Canton, afin d'être en conformité avec l'ordonnance fédérale de protection contre le bruit (OPB) en vigueur depuis bientôt 20 ans (1987 !) et à son degré de sensibilité DS II"*. Et à vrai dire, il s'agirait d'une bonne question, ce d'autant plus que nous n'avons pas plus de vue d'ensemble sur l'expansionnisme immobilier du groupe des Grangettes, ni sur ses perspectives d'avenir ou l'éventualité d'un rachat par un autre groupe financier qui n'aurait plus cette fois aucun lien avec Chêne-Bougeries.

C'est le lieu de préciser que nous étions déjà inquiétés du fait que, loin de l'image des bonnes soeurs en cornette, cette société anonyme déployait dans le précédent projet un rôle principal de régie immobilière (réalisation dite "Parc des Grangettes" et sa gigantesque enseigne lumineuse en forme de guérite). Il s'agit d'une urbanisation sur ordonnance, qui serait financée sous perfusion d'une société de capital-risque liée à une grande banque.

Nous avons déjà demandé un "master plan" lors de cette précédente dérogation, sans succès. Auparavant, les engagements en matière de circulation pris dans le rapport d'impact sur l'environnement (RIE) relatif à l'extension de la clinique des Grangettes du milieu des années 90 n'ont pas été respectés. Toujours dans les années 90, quatre parcelles avaient été détachées de l'angle Challendin-route de Chêne, puis sont tombées dans l'escarcelle des Grangettes.

Alors, faudrait-il ce soir donner un nouveau chèque en blanc à un groupe qui exerce une pression foncière et impose des nuisances toujours plus importantes à ses voisins ? Au nom de quel intérêt public ? Les observations et oppositions reçues sont édifiantes, et ont été gravement minimisées en commission par le Conseil administratif. Aucune concession paysagère ou architecturale n'a été apportée en réponse à l'enquête publique. Le projet va dénaturer la route de Chêne, et consacrer l'avènement d'une "Grangettes-city", presque une commune dans la commune, et vous savez ce que l'on a à craindre d'un état dans l'état.

Le premier objet, le déclassement, multiplierait avec la bénédiction municipale les droits à bâtir, et par conséquent les dégâts. Mais ce n'est pas tout: d'ordinaire, nous les Verts disons "*Pas de déclassement sans projet*". Et ici, l'essentiel du périmètre du déclassement est en dehors du bâtiment prévu par le PLQ, et ne recueille pas l'assentiment de tous les propriétaires concernés et riverains, loin s'en faut.

C'est dire qu'en votant le déclassement, nous réserverions à nos communiens et à la grande arborisation caractéristique des lieux de bien mauvaises surprises - ainsi qu'une grande tentation pour l'État de déclasser ensuite les Arpillières ("*pour avoir une pénétrante continue*") et en direction du chemin de Grange-Falquet ("*pour rejoindre la zone d'utilité publique vers le Villaret*").

Contigü à CEVA et à la zone de développement de la Gradelle, ce serait la fin de la structure territoriale de Chêne-Bougeries.

Pour ces raisons, ainsi que celles exprimées par notre groupe en commission, nous vous appelons ce soir à préavis négativement ces deux objets, tout en laissant la porte ouverte à un nouveau projet plus modeste de démolition/reconstruction du bâtiment que supprimerait le PLQ n°29 398, et demandons à ce que cette prise de position soit annexée au procès-verbal de séance.

Pour le groupe "les Verts de Chêne-Bougeries":

Jean-Michel Karr
conseiller municipal

10 novembre 2005